



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Note Conceptuelle

Réunion virtuelle du groupe d'experts

Études sous-régionales relatives à l'interdépendance entre les piliers de développement, paix et sécurité, droits humains et l'action humanitaire

Addis Abeba, Éthiopie

17 et 18 décembre, 2020

I. Contexte

I.1 Introduction

1. Au cours des deux dernières décennies, les conflits armés et violents entre États ont considérablement diminué en Afrique. Les guerres civiles en Angola, en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Sierra Leone ont cessé. Néanmoins, il existe encore de nombreuses régions du continent où les conflits persistent. En juillet 2018, l'Union africaine (UA) avait identifié 21 conflits dans ses 55 États membres, qui impliquaient quatre grandes points chauds, à savoir; région du fleuve Mano, la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et la région du Sahel / Maghreb. Des conflits armés sont en cours en République centrafricaine (RCA), en République démocratique du Congo (RDC), en Libye, au Mali, au Nigeria, en Somalie et au Soudan du Sud. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a des missions de maintien de la paix dans plusieurs de ces pays.

2. Dans son rapport sur la gouvernance en Afrique de 2019, l'UA a identifié sept causes de conflits et d'instabilité comme suit: 1) la pauvreté et les inégalités; 2) des transitions perturbatrices, par exemple, du régime autocratique au régime démocratique et vice versa; 3) absence de démocratie ou de responsabilité démocratique; 4) Pression démographique, exclusion sociale et économique; 5) les violences prolongées, en particulier celles à grande échelle susceptibles de resurgir; 6) les effets d'entraînement des pays voisins; et 7) la mal gouvernance politique et des ressources naturelles. L'Afrique continue également de faire face à la dynamique évolutive des conflits et des menaces à la sécurité, notamment l'absence d'autorité effective de l'État, le terrorisme, le crime organisé et l'impact du changement climatique, dont la plupart sont aggravés par le manque de responsabilité, d'où l'impunité.

3. Une combinaison de conflits et de pertes de moyens de subsistance attribuables à la diminution des pâturages et à la perte de bétail continue de provoquer des déplacements et des crises humanitaires dans la Corne de l'Afrique et la région du Sahel. Les attaques de groupes extrémistes continuent d'alimenter les déplacements dans de nombreux pays africains tels que la Somalie, le Nigéria, le Cameroun, le Tchad et le Niger, et des groupes islamistes locaux au Mali, au Burkina Faso et au Mozambique. Ces attaques ont encore exacerbé les tensions intercommunautaires comme c'est le cas au Sahel. Les conflits liés aux ressources naturelles telles que les pierres précieuses et les minéraux en RCA et en RDC, et le pétrole au Nigeria et au Soudan du Sud ont également déclenché certaines des pires violences et des plus grandes vagues de déplacements dans la région.

4. Certains impacts majeurs ont été examinés et incluent le fait que la majorité des victimes sont des civils non combattants, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées. En plus de ceux qui meurent des suites de blessures, des milliers de personnes sont mortes de maladie, de faim, de malnutrition et de maladies communicatives. Les migrations forcées, les réfugiés et les déplacements internes sont autant de tragédies des conflits qui transforment souvent des personnes saines et productives en bénéficiaires de l'aide humanitaire. Selon le HCR (2018), l'Afrique abrite environ 37% de la population mondiale de réfugiés, soit environ 7,3 millions.

5. Le renforcement des institutions publiques et le renforcement de leur capacité à assurer la sécurité et le développement sur la base des principes de bonne gouvernance sont essentiels pour une bonne gestion des conflits et la consolidation de la paix. Le *Rapport sur la gouvernance en Afrique 2019* décrit la paix comme une situation où les guerres et les conflits civils sont absents, mais où la sécurité prévaut, généralement dans le contexte d'un environnement propice à une stabilité sociale et politique durable. Dans ce contexte, l'UA considère que la gouvernance, la paix et la sécurité constituent des préalables au développement durable.

I.2 La réponse de l'Union africaine

6. Les institutions régionales africaines jouent un rôle majeur dans la gestion des conflits et le processus de démocratisation. Cela reflète en partie les efforts déployés depuis le début des années 2000 pour transformer l'UA en un solide mécanisme de sécurité collective et d'établissement de normes. Elle découle également du rôle croissant des communautés économiques régionales (CER) africaines, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

7. Dans les deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en avril 2016 (résolutions 70/262 et 2282), la notion de «maintien de la paix» est comprise comme un objectif et un processus pour construire une vision commune d'une société, garantissant que les besoins de tous les segments de la population sont pris en compte. Ces résolutions reconnaissent l'importance de la cohérence et de la complémentarité entre les efforts de paix et de sécurité de l'ONU et son développement, les droits de l'homme et le travail humanitaire. Ils reconnaissent que le soutien international a de meilleures chances de créer les conditions d'un maintien de la paix s'il répond simultanément aux besoins humanitaires, de développement, de droits de l'homme et de sécurité des communautés défavorisées.

8. Dans son rapport de 2020 au Conseil économique et social des Nations Unies sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (QCPR), le Secrétaire général a présenté les travaux en cours à travers les piliers permettant de réaliser le Programme 2030 dans les situations de crise ou d'urgence. Il a souligné les mesures prises dans le cadre de ce cycle QCPR pour renforcer la coordination entre les piliers et garantir que les équipes de pays des Nations Unies (UNCT) puissent tirer parti des actifs de tous les piliers de l'ONU pour servir le Programme 2030. La première étape cruciale a été le renforcement du système des Nations Unies pour le développement (UNDS) lui-même et le repositionnement du développement durable au cœur de l'organisation.

9. En outre, le Secrétaire général des Nations Unies et le président de la Commission de l'UA se sont engagés à travailler ensemble à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, conscients de la corrélation entre la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Les deux dirigeants ont signé le Cadre commun ONU-UA pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité (Cadre de paix et de sécurité) et le Cadre UA - ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 (Cadre de développement.) Ils devraient bientôt signer le Cadre commun en matière de droits de l'homme. De plus, il existe un protocole d'accord entre l'ONU et l'UA sur l'action humanitaire.

II. Les études sous régionales sur les quatre piliers

10. Dans ce contexte, la CEA, par le biais de la Division de l'intégration régionale et du commerce et ses cinq Bureaux sous-régionaux pour l'Afrique de l'Est, du Nord, de l'Ouest et l'Afrique australe et centrale a commandé des études régionales relatives aux rapports d'interdépendance existant entre les piliers de développement, paix et sécurité, droits humains et action humanitaire qui couvrent les cinq sous-régions de l'Afrique. Lesdites études entendent s'enquérir des rapports d'interdépendance existant entre les piliers dans les différentes sous-régions et les analyser dans le but de promouvoir la mise en œuvre synergique, complémentaire et coordonnée des interventions ciblant les questions de paix et sécurité, droits humains, action

humanitaire et développement. L'objectif ultime est de contribuer à la recherche de solutions efficaces et durables aux conflits dans les sous-régions. Les résultats contribueront également à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 dans le contexte des cadres de coopération UA-ONU. Les questions transversales à prendre en compte dans les études sont : le genre, les jeunes et la COVID-19. Les études aborderont également les questions transfrontalières afin de contribuer à la promotion de la coopération sous-régionale en matière de lutte contre les conflits grâce à la mise en valeur des rapports d'interdépendance.

11. Les études sont menées en partenariat avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Département de la communication globale des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau du Haut-commissaire aux droits de l'homme et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires étant les principaux collaborateurs du processus. Les études devront déboucher sur la production de rapports d'études solides sur la mise en valeur des rapports d'interdépendance dans l'optique d'éclairer la formulation de politiques et pratiques en matière de prévention et de résolution des conflits. Lesdits rapports seront publiés distinctement et, dans le même temps, ils seront incorporés dans l'étude régionale en cours de réalisation sous l'égide de l'OSAA. Les principaux bénéficiaires sont les huit Communautés économiques régionales (CERs) reconnues de l'Union africaine dans les sous-régions de l'Afrique. Les États membres des CER, la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA- NEPAD) et le Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) bénéficieront également des résultats de l'étude.

III. Objectifs de la réunion

12. Le principal objectif de la réunion est de fournir une plateforme qui permettra aux participants de délibérer sur les projets de rapports des études afin d'identifier les lacunes, de fournir des commentaires et des contributions et de proposer des recommandations, y compris des révisions nécessaires pour informer la finalisation des rapports. La réunion fournira également une plateforme aux experts et aux décideurs des organisations régionales et sous-régionales africaines, des États membres, des agences et organisations du système des Nations Unies, pour partager leurs expériences, y compris les bonnes pratiques et les leçons pour promouvoir une approche interdépendante pour éviter et résoudre des conflits. En outre, la réunion discutera de la manière dont les interconnexions aux quatre piliers pourraient être exploitées pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063 dans le contexte des cadres de coopération de l'Union Africaine et des Nations Unies.

IV. Format de la réunion

13. Le projet de rapport des études sur les liens entre les piliers développement, paix et sécurité, droits de l'homme et humanitaire en Afrique de l'Est, Australe, Nord l'Ouest, et Centrale constitueront les principales ressources de la réunion.

14. En termes de format, en dehors des séances d'ouverture et de clôture, toutes les présentations et discussions auront lieu en séance plénière. Des présentations et des discussions sur les rapports sur l'Afrique orientale et l'Est auront lieu le premier jour de la réunion, le jeudi 17 décembre. Pendant le deuxième jour, le 18 décembre, les présentations et discussions sur les rapports pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, et l'Afrique du Nord se dérouleront.

V. Résultats escomptés

15. La réunion devrait aboutir à un certain nombre de résultats:
- a) Une meilleure compréhension et appréciation des principaux problèmes, défis et opportunités pour exploiter les interconnexions afin de contribuer à des solutions efficaces et durables aux conflits;
 - b) Une meilleure compréhension de l'impact des conflits sur les femmes et les jeunes, et de leurs rôles dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que l'impact du COVID-19 sur les liens;
 - c) Une meilleure appréciation de coopération intrarégionale pour résoudre les problèmes transfrontalières afin de contribuer à la prévention et la résolution des conflits à travers l'approche interdépendante entre les quatre piliers;
 - d) Une meilleure compréhension des principaux problèmes de développement des capacités en ce qui concerne l'intégration des liens entre les quatre piliers dans les politiques et stratégies, y compris celles liées à l'Agenda 2063 et à l'Agenda 2030;
 - e) Une meilleure compréhension de l'application des cadres de coopération l'Union Africaine-Nations Unies pour promouvoir une approche synergique et complémentaire de la prévention et de la résolution des conflits afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable;
 - f) Commentaires, contributions et des recommandations bien articulés pour informer la finalisation des rapports des études sous-régionaux.

VI. Résultats attendus

16. Un certain nombre de résultats seront livrés à la fin de la réunion:
- a) Le rapport de réunion;
 - b) Communiqués de presse et couverture médiatique connexe ;
 - c) Publications virtuelles

VII. Documents de réunion

17. La réunion sera informée par la note conceptuelle, le programme et les rapports des études pour l'Afrique de l'Est, Australe, Nord l'Ouest, et Centrale.

VIII. Participants à la réunion

18. Les participants comprendront des fonctionnaires des organisations suivantes:
- a) La Commission de l'Union africaine
 - b) Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
 - c) Communauté économique des États de l'Afrique centrale
 - d) Communauté de l'Afrique de l'Est
 - e) Marché commun de l'Afrique orientale et australe
 - f) Communauté de développement de l'Afrique australe
 - g) Communauté des États sahélo-sahariens
 - h) Autorité intergouvernementale pour le développement
 - i) Union du Maghreb Arabe

- j) L'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD
- k) Le mécanisme africain d'évaluation par les pairs
- l) États membres
- m) Organisations non gouvernementales
- n) Agences, fonds et programmes des Nations Unies
- o) Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
- p) Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique des Nations Unies
- q) Département de la communication globale des Nations Unies
- r) Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

IX. Dates et lieu

19. La réunion aura lieu le jeudi 17 décembre et le vendredi 18 décembre 2020 de 15 heures à 18 heures, heure d'Addis-Abeba, chaque jour. Elle sera facilitée à partir d'Addis-Abeba sur la Plateforme Kudo.

X. Langues de travail

20. La réunion se déroulera en anglais et en français avec interprétations simultanées.

XI. Arrangements administratifs

21. Cela sera fourni dans une note distincte.

XII. Contacts

22. La communication relative à la réunion doit être adressée à:

a) Mme Nozipho Freya Simelane
Spécialiste des affaires économiques, Section du NEPAD
Division de l'intégration régionale et du commerce
Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: + 251-115-445468
Courriel: simelane@un.org

b) Mme Zewditu Befekadu
Assistant, Section du NEPAD
Division de l'intégration régionale et du commerce
Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: + 251-115-445785
Courriel: befekaduz@un.org